



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations de toute nature, effectuées par G.F'roid S.A.S. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse et formelle de G.F'roid S.A.S.

G.F'roid S.A.S. Pourra modifier, réactualiser ou rectifier les présentes si besoin est, afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

G.F'roid S.A.S. S'engage à communiquer les présentes conditions générales de ventes à tout acheteur.

### 2. Durée de validité de l'offre

L'offre de l'entreprise a une validité d'un mois à compter de sa date de devis. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

### 3. Autorisation

Le client se charge de l'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution liées au marché.

### 4. Conditions d'exécution des prestations

Les prestations sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur au jour de l'offre.

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

### 5. Délais d'exécution

Les délais d'intervention, de livraison et d'exécution sont donnés à titre indicatif sans engagement de notre part. Toute modification de ceux-ci ne pourrait être invoquée par le client pour justifier un refus de paiement ou une demande en dommages et intérêts.

### 6. Aides financières, avantages fiscaux et promotions

La mention des aides financières (régions, départements, ...), les avantages fiscaux (crédit d'impôts) possibles sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de la S.A.S. G.F'roid. Le client seul s'assure de l'ayant droit, effectue les demandes auprès des services concernés et se charge de la constitution des dossiers. Le client doit informer l'entreprise des éventuelles limites de dates avant le début des travaux.

### 7. Conditions de règlement

Un acompte de 30% est versé par le client par chèque, espèces ou virement à la signature du devis.

Un paiement de 30 % est versé par le client par chèque, espèces ou virement à la livraison du matériel.

Le solde est à régler à réception des factures par chèque, espèces ou virement. Délais de paiement 15 jours suivant la date de facture.

### 8. Retard de paiement

Dans le cas où le paiement ne serait pas respecté (15 jours suivant la date de facture), des pénalités de retard seront appliquées, dont un montant forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ ( loi n° 2012-387 du 22 mars 2012) et une pénalité de 12% annuel, en application des articles L441-3 et L441-6 du code du commerce. Selon la règle de calcul suivante : **[(montant TTC x 0,12)x( jours de retard /360)] + 40**

### 9. Réception des travaux

La réception des travaux est matérialisée par la facture.

### 10. Réserve de propriété

Par dérogation à l'article 525 et 517, et au regard de la loi n° 80335 du 12 mai 1980 sur la réserve de propriété. Conformément à cette loi, toutes nos fournitures, même livrées, restent notre propriété jusqu'au parfait règlement de la facture. G.F'roid S.A.S., se réserve la possibilité, de récupérer tout ou une partie des fournitures livrées jusqu'à concurrence des sommes dues et ce après simple mise en demeure.

**G.F'roid SAS - S.A.S.** Au capital de 2500€- siège social, 34 rue François 57800 Freyming-Merlebach

Code APE 4322B - RCS Sarreguemines TI 808 969 208

TVA intracommunautaire FR34808969208 - Banque FR76 1513 5005 0008 0032 8054 535

Assurance de responsabilité décennale N° 157232267N01- MAAF assurances SA